

Si le ministre nous demande de croire que ceci ne compromettra pas l'entrée au pays de capitaux spéculatifs pour la mise en valeur de nos ressources, je lui dirai, quelle blague. Pour démontrer que le nouveau bill n'effrayera pas les capitaux spéculatifs parce que les règlements miniers canadiens ont contenu un tel article depuis plusieurs années, il a cité la mise en valeur des Territoires du Nord-Ouest. Il a souligné la différence entre la forte augmentation du nombre de claims qui ont été délimités et la forte augmentation de la production annuelle dans les Territoires du Nord-Ouest. Mais il se tait sur le rôle que les capitaux étrangers de spéculation ont joué dans l'augmentation de l'activité de jalonnage et de la production. En faisant l'analyse de la situation avant l'introduction des règlements miniers canadiens et de celle des années qui ont suivi, on saurait mieux si la disposition des règlements relative à la propriété étrangère a vraiment empêché l'entrée au pays de capitaux spéculatifs étrangers.

Selon lui, une autre disposition du bill exige l'approbation du gouverneur en conseil pour exporter du minerai du territoire. Si ce n'est pas là un contrôle total et absolu de l'État sur l'industrie minière, qu'est-ce qui le sera. Le ministre dirait-il à la Chambre combien de provinces exercent ce pouvoir par l'intermédiaire du gouverneur en conseil? La Colombie-Britannique, l'Alberta ou la Saskatchewan, ou toute autre province, même celle du ministre, le Québec, ont-elles le pouvoir de réglementer les exportations de minerai extrait dans leur territoire? Il serait intéressant de l'apprendre.

Quelle perspective pour les mines existantes! Voici des mines exploitées au Yukon grâce à des investissements dépassant parfois 100 millions de dollars et des projets élaborés sur une période de trois ou quatre ans et envisagés pour vingt ans. Le ministre déclare maintenant que désormais toutes les autorisations d'exportation seront examinées individuellement et si lui-même ou le gouverneur en conseil décident de s'opposer aux exportations de minerai d'une compagnie minière donnée ils pourront le faire. Quel genre de perspective d'avenir est-ce pour les producteurs actuels? Je me demande combien auraient décidé de se lancer dans la production, s'ils avaient dû faire face à un tel pouvoir dictatorial.

Le ministre a parlé d'une fonderie qui améliorerait l'avenir économique du Yukon. Si c'est une si bonne idée pourquoi le gouvernement ne fait-il pas quelque chose à ce sujet? Pourquoi le gouvernement ne fournit-il pas un véritable stimulant et ne collabore-t-il pas avec l'industrie privée pour établir une fonderie au Yukon? Le ministre sait que la chose est réclamée depuis nombre d'années non seulement là-bas mais aussi à Vancouver et à Edmonton par les Chambers of Mines de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le ministre dit que la construction d'une fonderie créerait des centaines d'emplois, peut-être plusieurs centaines d'emplois. Je puis lui dire, et il a reçu des mémoires de particuliers et d'organismes à l'appui de cette déclaration, que depuis la présentation du bill en novembre dernier alors qu'il a été lu pour la 1^{re} fois, toutes sortes de compagnies qui avaient projeté d'exécuter des travaux d'exploration au Yukon cette année, y ont renoncé. De l'avis général de la Yukon Chamber of Mines et de la British Columbia Chamber of Mines, ces compagnies ont abandonné leurs projets dans

la proportion d'un tiers, c'est-à-dire qu'environ 30 p. 100 des dollars qui auraient été investis dans des activités d'exploration au Yukon cette année ont été investis ailleurs à cause du bill C-187 et du règlement sur l'utilisation des terres.

M. Woolliams: Et du Livre blanc sur la fiscalité.

M. Nielsen: Le Livre blanc sur la réforme fiscale constitue un autre aspect du problème, et c'est lui, notamment, qui est à l'origine de l'amendement que je proposerais sous peu. Puis le ministre nous parle du pouvoir de réglementation. Depuis près d'un siècle, nous disposons de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, qui ne comporte pas de pouvoir de réglementation, et cependant nous avons réalisé sur le plan de la mise en valeur de nos ressources minières les progrès renversants que l'on sait. Et voilà le ministre qui veut nous faire croire que, grâce à la présentation à la Chambre d'un nouveau pouvoir de réglementation, nous allons, du jour au lendemain, connaître davantage de progrès et de développement. Cela ne tient pas debout.

L'objectif de ce pouvoir de réglementation, c'est tout simplement la quête d'un contrôle renforcé, d'un rôle plus grand dans la gestion des mines, d'un rôle accru quant à la détermination du volume de la production, et d'un plus grand rôle quant à la détermination des utilisateurs de cette production. Le ministre déclare qu'il s'agit là uniquement de questions administratives concernant les droits et loyers. Sur neuf paragraphes, seulement trois ont un tel objectif. Le ministre parle de consultations. Il a écouté. Il a entendu les membres de la Chamber of Mines du Yukon lui parler de consultations qu'il a promises mais auxquelles il s'est soustrait jusqu'ici.

L'hon. M. Chrétien: Je les ai rencontrés personnellement la semaine dernière.

M. Nielsen: En effet, le ministre les a rencontrés personnellement à l'aéroport: ils y étaient, avec des pancartes, pour manifester.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je crois que le député ne connaît pas trop la situation. Il n'était pas à l'aéroport. Il n'y avait pas de pancartes. Il y avait par contre un bon groupe de cornemusiens écossais. J'y ai reçu un accueil comme je n'en avais encore jamais reçu ailleurs au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre ne connaît pas la différence entre une pancarte et une cornemuse.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, une question de privilège...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Chrétien: Oui, monsieur l'Orateur. Même si je venais d'Ottawa, j'ai pu m'entretenir avec bien plus d'habitants du Yukon que le député la fin de semaine dernière. J'ignore pourquoi il se cachait.